



Baie
du-Febvre



La V'Oie de Baie-du-Febvre

Avril 2023



Emploi d'été

La Municipalité de Baie-du-Febvre est à la recherche d'un(e) employé(e) saisonnier(e)!

Tâches

- Assister l'officier municipal dans divers travaux publics;
- Entretien des parcs et des espaces verts (tonte de pelouse, etc.);
- Remplir des rapports de tâches;
- Assumer toutes autres tâches connexes.

Conditions de travail

- Temps plein (40 h / semaine), 15,25 \$ de l'heure;
- Contrat de 8 à 9 semaines durant l'été;
- Horaire de jour, du lundi au vendredi.

Profil recherché

- Autonomie et polyvalence;
- Débrouillardise;
- Avoir entre 15 et 30 ans.

Pour postuler

Apporte ton CV à l'Hôtel de ville de Baie-du-Febvre (298, Marie-Victorin) ou envoie-le par courriel à direction@baie-du-febvre.net.

Pour plus d'informations, contacte Maryse Baril, directrice générale, au 819 519-6422, ext. 1.

Date limite pour postuler : 2 juin 2023.

LE CAMP DE JOUR EST TOUJOURS À LA RECHERCHE D'ANIMATEURS!

Envoie ton CV à loisirsbdf@hotmail.com avant le 15 mai.

Par souci d'économie, le Bulletin municipal est désormais imprimé en noir et blanc. Vous voulez voir le Bulletin en couleurs? Consultez-le sur notre site web et abonnez-vous à notre Infolettre pour ne rien manquer : <https://www.baie-du-febvre.net/>



à la
bibliothèque



TIRAGE « COCO DE PÂQUES »

Du 20 mars au 8 avril, les enfants qui emprunteront un ou des livres (un coupon par visite / par semaine) participeront au tirage d'un chocolat de Pâques. Parmi ceux-ci, le tirage permettra à deux enfants de gagner chacun un chocolat de Pâques.



SECTION « APPRENTISSAGE PAR LE JEU »

Depuis février, les enfants peuvent emprunter des jeux tels que jeux de mémoire, pâtes à modeler, boîtes de coloriage, jeu de jonglerie, casse-tête, etc.

Bientôt, certains jeux et outils « Placote » seront disponibles. Nous aurons également les casse-têtes « Gregrouille » fournis gratuitement par la MRC Nicolet-Yamaska. **C'est quoi?**

- 4 casse-têtes de 6 pièces de 21 cm x 21 cm en pvc (très résistant) ;
- 4 thématiques différentes.



CASSE-TÊTES

Gregrouille



UN OUTIL CLÉ EN MAIN qui permet de :

Contribuer au développement global de l'enfant
Physique et moteur - Cognitif - Langagier - Social - Affectif

Diminuer le temps d'écran et augmenter le temps actif par le jeu

Promouvoir le jeu libre et le jeu structuré



PARTENAIRES
Famille • Enfance • Jeunesse
de Mékinac



HEURES D'OUVERTURE

LUNDI : 13 H – 16 H 00

MERCREDI : 18 H 30 – 20 H

MARDI : 18 H 30 – 20 H

SAMEDI : 9 H 30 – 11 H

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LE LUNDI 10 AVRIL POUR LE
CONGÉ DE PÂQUES



Merci aux bénévoles!

La patinoire de Baie-du-Febvre est officiellement fermée pour la saison! Nous avons connu un hiver inégal au niveau de la température, ce qui a occasionné beaucoup de travail pour les bénévoles responsables. Nous tenons à remercier chaleureusement **Sylvain Côté** et **Daniel Abran**, des **Loisirs de Baie-du-Febvre**, qui ont donné énormément de temps et d'énergie afin de nous offrir une belle glace aussi souvent que possible, malgré les conditions parfois difficiles! À l'hiver prochain!

Avril 2023.2

Avril 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
26	27	28	29	30	31	1
2	3 Séance du conseil  Baie du-Febvre	4	5 Dîner des ELLES 	6 	7 Vendredi saint	8
9 Pâques 	10 Lundi de Pâques	11	12	13 AGA FADOQ  fadoq 	14	15
16	17	18	19	20 	21	22 Jour de la Terre 
23	24	25	26	27 	29	30

ILS SONT DE RETOUR

Faites Vite!
FORMULAIRE EN LIGNE
Dès le 22 avril

WWW.RIGIDBNY.COM

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE.
CERTAINES CONDITIONS
S'APPLIQUENT.



NOUVEAU COMPOSTEUR 75\$

COMPOSTEUR 35\$

BIODIGESTEUR 75\$



BACBLEU **819-294-2999** **RIGIDBNY**



Baie
du-Febvre

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 270-01-17 de la Municipalité de Baie-du-Febvre : une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 3 avril 2023 à 18h45, à l'Hôtel de ville de Baie-du-Febvre, au 298 rte Marie-Victorin. L'objet de cette assemblée est d'expliquer les conséquences de l'adoption du projet de règlement n° 312-03-23.

Au cours de cette assemblée, Monsieur le Maire Claude Lefebvre expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

“

Des nouvelles de notre municipalité

”

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 3 avril 2023, à l'Hôtel de ville situé au 298 Rte Marie-Victorin à compter de 19h30.

DATES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES & DE LA RÉCUPÉRATION

Dates à retenir

Ordures ménagères : 6, 20 avril 2023

Récupération : 13, 27 avril 2023

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le jeudi 25 mai 2023.

RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES

Nicolet : 1061, Monseigneur-Gravel

Horaire estival (15 avril au 15 novembre) :

- Mardi et mercredi : 13h00 à 17h00
- Jeudi : 13h00 à 19h00
- Vendredi et samedi : 9h00 à 15h00

Saint-Zéphirin : 1471, rang Saint-Pierre

Horaire estival (15 avril au 15 novembre) :

- Jeudi : 13h00 à 19h00
- Vendredi et samedi : 9h00 à 15h00

Pour l'Écocentre de St-Zéphirin, vous devez vous enregistrer au bureau municipal de St-Zéphirin pour obtenir votre code d'accès pour la barrière. Assurez-vous d'avoir une carte d'identité valide (permis de conduire, carte d'assurance maladie, compte de taxes de l'années en cours) au moment de l'inscription.

LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Vers la mi-avril 2023, les employés municipaux débiteront la lecture des compteurs d'eau.

TRAVAUX AUX ABORDS DES ROUTES

Si vous prévoyez faire des travaux aux abords des routes tel que couper une bordure de béton, creuser un fossé, faire des travaux d'excavation, élargir votre entrée charnière etc., il est **très important de contacter M. Martin Parent** afin de vérifier si des infrastructures y sont localisées (aqueduc, égouts, fils électriques) au 819 519-6422 poste 1.

Pour les routes provinciales 132 & 255, vous devez obligatoirement obtenir un permis auprès du Ministère des transports au 819 293-4488.

PROGRAMME D'AIDE À LA FAMILLE

Dans le cadre de la Politique familiale de la Municipalité de Baie-du-Febvre et de son approche familles et aînés, la Corporation de développement communautaire de Baie-du-Febvre désire faire valoir de façon concrète son engagement à travailler pour les familles.

Favoriser la natalité : Montant de 125 \$ pour l'arrivée d'un nouveau-né ainsi qu'un ensemble cadeau.

Soutenir les jeunes familles : Subvention de 200 \$ pour 20 couches lavables neuves ou 100 \$ pour 20 couches lavables usagées.

Attirer des nouvelles familles à venir s'établir à Baie-du-Febvre : Montant de 2 000 \$ aux nouveaux propriétaires ayant au moins un enfant à leur charge.

Encourager les activités culturelles et sportives : Remboursement des frais de non-résident jusqu'à un maximum de 200 \$ par enfant.

Favoriser le maintien à domicile des aînées (70 ans et plus) : Aide financière sous forme d'une remise de certificat cadeau de 40 \$.

Veillez prendre note que certains objectifs du programme ont des **critères d'admissibilité**. Les formulaires pour une demande ainsi que la politique complète se retrouvent sur le site de la municipalité au www.baie-du-febvre.net dans la section « Centre de documentation ».

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la municipalité au 819 519-6422, poste 1.

au conseil MUNICIPAL

ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Une entente relative à la gestion des actifs a été conclue avec les Municipalités de Baie-du-Febvre, Aston-Jonction, Grand-Saint-Esprit, Saint-Célestin, Saint-Elphège, Saint-Zéphirin-de-Courval, Saint-Monique, Sainte-Perpétue et Saint-Wenceslas. Une subvention a été reçue à cet effet dans le cadre du Programme de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité.

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

La Municipalité de Baie-du-Febvre a transmis au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus à l'enchère publique en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces montants ne soient entièrement payés avant la vente.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La Municipalité de Baie-du-Febvre a accordé à la chorale *Les Semeurs de Joie* de Nicolet une aide financière d'un montant de 100 \$.

MANDAT POUR REDDITION DE COMPTES

La Municipalité a mandaté la firme d'experts comptables FBL pour effectuer la reddition de comptes du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) afin de permettre l'obtention du versement de l'aide financière octroyée à notre municipalité d'un montant de 75 000 \$.

LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPEG ou PNG)

Par courriel à : journalbaie@hotmail.com

819 519-6422, ext. 1

ADOPTION DE POLITIQUES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Municipalité de Baie-du-Febvre a adopté une Politique d'assignation temporaire, visant à favoriser le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles, une Politique de déclaration des lésions professionnelles, visant à établir un mode de fonctionnement qui permet de consigner toutes les lésions professionnelles qui surviennent dans le milieu de travail, et une Politique en matière de santé et sécurité du travail, visant à protéger la santé et l'intégrité physique des travailleurs.

INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS

La Municipalité de Baie-du-Febvre a demandé des soumissions pour effectuer une inspection télévisée PACP des réseaux d'égout sanitaire et pluvial sur son territoire, incluant le nettoyage des conduites d'égout préalablement aux inspections par caméra. Suite à l'ouverture des 3 soumissions reçues, c'est la soumission de CanExplore qui a été retenue au prix de 58 687,50 \$ + taxes.

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Lors de la séance du conseil de mars, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 311-02-23 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

PLAN PROJET DE SENTIER PÉDESTRE

La Municipalité de Baie-du-Febvre a accepté la soumission d'Alec Jutras Paysagiste pour la réalisation d'un plan projet d'un sentier pédestre partant de l'arrière de l'église de Baie-du-Febvre, passant le long du talus végétalisé derrière le nouveau développement domiciliaire et menant jusqu'au terrain des Loisirs, incluant une estimation des coûts pour l'aménagement du sentier à des fins de demandes d'aide financière, pour un montant de 9 800 \$ + taxes.



Mise en page

Marie-Noëlle Lavertu
Adjointe à la direction

Impression

Municipalité de Baie-du-Febvre
Tirage 489 exemplaires



Les *Elles* de Baie-du-Febvre

Venez souligner le **25e anniversaire** des ELLES de Baie-du-Febvre lors de leur dîner mensuel qui aura lieu le **mercredi 5 avril** à 11h30 à l'Auberge Godefroy.

Joignez-vous à nous, entre voisines, entre amies, pour un petit brin de jasette autour d'un bon repas.

Il est **très important** de réserver votre place dès aujourd'hui auprès de Madeleine (450 783-6270) ou de Lucie (450 783-3108).

Il y a possibilité de faire du co-voiturage.



fadoq

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

FADOQ DE BAIE-DU-FEBVRE

Le jeudi 13 avril à 13h00

Centre communautaire de Baie-du-Febvre

L'AGA sera suivie d'un goûter et d'une séance d'information donnée par un représentant de l'agence du Revenu du Canada sur les prestations et crédits.

BIENVENUE AUX MEMBRES!

Horaires des célébrations - Avril 2023

Dimanche	2 avril	9h30 10h45 14h00	Saint-Elphège Cathédrale Cathédrale	Messe Messe Célébration du Pardon
Mercredi	5 avril	19h30	Cathédrale	Messe chrismale
Jeudi	6 avril	19h00	Cathédrale	Jeudi Saint
Vendredi	7 avril	15h00	Cathédrale	Vendredi Saint
Samedi	8 avril	20h00	Cathédrale	Veillée Pascale
Dimanche	9 avril	9h30 10h45 10h45	Port Saint-François Saint-Monique Cathédrale	Messe de Pâques Messe de Pâques Messe de Pâques
Dimanche	16 avril	9h30 9h30 10h45	Port Saint-François Saint-Zéphirin Cathédrale	ADACE Messe Messe
Samedi	22 avril	16h30	Baie-du-Febvre	Messe
Dimanche	23 avril	9h30 10h45 10h45	Port Saint-François Saint-Monique Cathédrale	ADACE ADACE Messe
Dimanche	30 avril	9h30 10h45	La Visitation Cathédrale	Messe Messe



Commune de Baie-du-Febvre

Téléphone : 819 519-5975

Télécopieur : 819 519-5973

Courriel : communebaiedufebvre@outlook.com

**TRANSPORT COLLECTIF
DISPONIBLE - 819 293-6768**

Tous les mercredis

Saint-Célestin Village & Paroisse

Grand-Saint-Esprit

Sainte-Monique

La Visitation

Baie-du-Febvre

VERS → NICOLET

09H50 Départ de Saint-Célestin village

10h00 Départ de Saint-Célestin paroisse

10h10 Départ de Grand-St-Esprit

10h20 Départ de Sainte-Monique

10h35 Départ de La Visitation

10h45 Départ de Baie-du-Febvre

11h00 Arrivé à Nicolet

13h00 Départ de Nicolet

13h15 Arrivé à Baie-du-Febvre

13h25 Arrivé à La Visitation

13h40 Arrivé à Sainte-Monique

13h50 Arrivé à Grand-St-Esprit

14h00 Arrivé à Saint-Célestin paroisse

14h10 Arrivé à Saint-Célestin village

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE

CABANES À SUCRE ET

AUTRES BÂTIMENTS SECONDAIRES



En partenariat avec la Régie incendie Lac Saint-Pierre, la municipalité installera, au printemps, des **affiches réfléchissantes** indiquant l'adresse civique des bâtiments en milieu rural. Ces affiches, qui seront positionnées près de la route, **ont pour unique objectif de faciliter le travail des pompiers, ambulanciers et autres premiers répondants** lors d'appels d'urgences. Elles leur permettront d'identifier plus facilement les adresses afin de pouvoir vous porter secours aussi rapidement que possible.

Pour votre sécurité, nous souhaitons également identifier les bâtiments secondaires tels que les cabanes à sucre. **Nous invitons donc tous les propriétaires de cabanes à sucre et autres bâtiments secondaires sur le territoire de Baie-du-Febvre à nous contacter dès que possible** afin que nous vous commandions une affiche.

819 519-6422, ext. 1

adjointe.direction@baie-du-febvre.net

Pour votre information...

Notre agente de développement communautaire, Mme **Nathalie Fréchette**, sera désormais au bureau municipal les **MERCREDIS et JEUDIS**. Pour toute question en lien avec les **loisirs** ou pour une **réservation de salle**, vous pouvez la contacter par courriel à agente.comm@baie-du-febvre.net ou par téléphone au 819 519-6422, ext. 1.



Vous aimeriez démarrer votre service de garde?

Nous avons un local pour vous à Baie-du-Febvre!

En partenariat avec le CPE Mon Autre Maison, la Municipalité de Baie-du-Febvre a rénové deux locaux afin d'accueillir des services de garde reconnus (de type **milieu familial**). Ce projet vous offre de nombreux avantages :

- Service de garde dans un local appartenant à la municipalité et non pas dans votre résidence;
- Subvention de **3 500 \$** offerte par le Ministère de la Famille pour l'achat de matériel;
- Exercer votre profession en tant que travailleur autonome;
- Accès au soutien et à l'accompagnement d'une équipe dynamique qui pourra vous fournir de nombreux outils pour la gestion de votre service de garde;
- Locaux prêts dès maintenant!

*Notez qu'il n'est pas nécessaire d'être résident de Baie-du-Febvre pour avoir accès à ce projet.

Pour informations, contactez la Municipalité de Baie-du-Febvre au 819 519-6422, extension 1.